

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
29 AOUT 2019 – 20 H 45**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame Emilie BOUYARD, absente excusée,
- Madame BIZANIER ép. SAHNOUNE Karine absente excusée
- Madame HUBERT Pascale absente excusée,
- Monsieur Éric ARGIOLAS, absent excusé,
- Monsieur Georges ADEL, absent excusé ;
- Monsieur CHANEAC Guy a donné procuration à Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude.

Date de convocation : 21/08/2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu Du 4 juillet : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

1°) droit de préemption urbain DIA section AC N°430 :

D'une superficie de 601 m² - Lot les Campagnes

Vendeur : PIN Nicolas

Acheteur : GONCALVES Damien et amandine MEJAC

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

2°) droit de préemption urbain DIA section AR N°433 :

D'une superficie de 1021 m² - 104 imp. Des Micocouliers

Vendeur : M LAENGER René

Acheteur : M et Mme VASILKOWSI

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

3°) droit de préemption urbain DIA section AE N°472 et 475 :

D'une superficie de 179 et 573 m² - rue des Terres Noires

Vendeur : M BITTER

Acheteur : M PIN

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

4°) droit de préemption urbain DIA section AN N°582 :

D'une superficie de 439 m² - Pont d'arnassan

Vendeur : GGL AMENAGEMENT

Acheteur : M BOUTRY

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

5°) droit de préemption urbain DIA section AN N°561 :

D'une superficie de 561 m² - Pont d'arnassan

Vendeur : GGL AMENAGEMENT

Acheteur : M SADIKI

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

6°) droit de préemption urbain DIA section AN N°562 :

D'une superficie de 450 m² - Pont d'Arnassan

Vendeur : GGL AMENAGEMENT

Acheteur : M VERNEUIL

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

7°) droit de préemption urbain DIA section AN N°553 :

D'une superficie de 580 m² - Pont d'Arnassan

Vendeur : Mme MASSIMI Cécile (usufruitière)

Acheteur : SCI CODREY

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

8°) droit de préemption urbain DIA section AB N°164 :

D'une superficie de 1300 m² - 360 Ch. du mas d'où Clary

Vendeur : Mme PAULHAN
Acheteur : M et Mme OLAGNIER

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 12 ; Abstentions : 0

9°) accord de principe pour l'achat de la parcelle W N°3 :

Il s'agit du terrain appartenant à Mme BAULARD Georgette (EHPAD Bernis) d'une superficie de 1737 m².
Le prix d'achat est de 0.20 cts X 1737 = 347.40

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 30 :

Suite à une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat cadre d'assurances contre les risques statutaires, la CAO du 14 juin a choisi le prestataire pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023 :

- o Courtier : GRAS SAVOYE
- o Assureur : AXA

Nature des prestations :

- o tous risques CNRACL avec franchise de 10 jours : 6.25 %
- o tous risques IRCANTEC avec franchise de 10 jours : 0.88 %

+ Frais de gestion à 0.25 %

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires entre le CDG 30 et la commune :

Il est proposé une nouvelle convention suite au nouveau contrat.

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) NIMES METROPOLE : convention de mise à disposition de salle et de moyens dans le cadre du festival de JAZZ 2019 :

- 23 septembre 2019 : spectacle musicale pour les enfants de l'école de St-Chaptes à PALOMA (Gratuit)
- 1^{er} octobre : spectacle de Jazz à St-Chaptes (payant – en vente dès à présent)

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) NIMES METROPOLE : projet de programme local de l'habitat (PLH) :

Le 3^{ème} programme local de l'Habitat (PLH) 2019/2024 encadre encore plus les communes concernant la maîtrise du foncier et la création de logement sociaux.

St-Chaptes, commune de moins de 2000 habitants a un parc de logements sociaux importants (94). Nous demandons à continuer à gérer ces logements sans qu'il nous soit imposé des règles supplémentaires. En ce qui concerne le

foncier, la commune est déjà impactée par la loi ALUR, par le PPRI, par le SCOT et par les contraintes environnementales.

En conséquence, le conseil prononce un avis négatif à ce PLH ;

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

14°) CONSEIL DEPARTEMENTAL : convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et à la gestion de la bibliothèque :

Cela concerne le prêt de livres, de documents, etc....

Le conseil acceptation de signer la convention de partenariat.

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

15°) Durée d'amortissement de la construction de la gendarmerie :

La délibération est reportée ultérieurement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Bilan positif pour la fête votive,
- 213 élèves pour la rentrée scolaire,
- Demande de fonds de concours pour la réfection de la mairie et du skate parc (conseil Municipal des Jeunes),
- L'Opération Brioche aura lieu le 12 octobre prochain devant la boulangerie,
- La Semaine bleu aura lieu le 11 octobre,
- Noël des Aînés : 13 décembre
- Noël des Enfants : 20 décembre,
- Les nouvelles tables et la nouvelle estrade devraient bientôt être livrées pour le Foyer.
- Le prochain Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 24 septembre,
- Une réunion publique concernant les réseaux rue de la République aura lieu le 30 août.

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame PERROTIN Karine, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---